

Feuille de route pour le nouveau Plan directeur cantonal

Vision territoriale transfrontalière 2050

Où et comment construire à Genève de nouveaux logements, développer des emplois, tout en garantissant un nombre suffisant d'espaces verts et d'équipements publics? Des défis auxquels sont confrontés quotidiennement le département du territoire et l'office de l'urbanisme de notre canton. Lorsqu'on y ajoute les questions de valorisation du patrimoine et du paysage, de mobilité et de protection de l'environnement, cela relève franchement du casse-tête. Pour permettre de cadrer et de maîtriser le développement d'un canton, le plan directeur est un instrument de la planification, défini par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). A Genève, sa révision est en cours et la Feuille de route qui vient d'être rendue publique en trace les grandes lignes.



@MATTHIEU GANFOSU

Un champ d'action élargi au territoire transfrontalier.

Le Conseil d'Etat a validé le 8 décembre dernier la Feuille de route pour la révision du plan directeur cantonal 2030 (PDCn), avec comme nouvel horizon 2050. Ce plan vise à coordonner les différentes politiques publiques ayant un impact sur le territoire. «Réalisée en collaboration avec

les partenaires du Grand Genève, la Feuille de route propose un programme de travail ambitieux pour les trois prochaines années avec un champ d'action élargi à l'échelle du bassin de vie genevois, à savoir une agglomération abritant un million d'habitants, indique Ariane Widmer, urbaniste cantonale.

La transition écologique, la neutralité carbone en 2050, la coopération transfrontalière et la participation citoyenne y figurent parmi les objectifs prioritaires.

Les plans directeurs cantonaux définissent le développement territorial souhaité et déterminent les mesures d'aménagement



Faire émerger un projet commun.

nécessaires en matière d'urbanisation, de mobilité, de gestion des ressources, des espaces ruraux et des milieux naturels. Les PDCn engagent les autorités communales, cantonales et fédérales, pour lesquelles ils ont force obligatoire. En ce qui concerne Genève, le plan directeur cantonal 2030 - actuellement en vigueur - a été initié il y a plus de dix ans. Il est désormais temps de le réviser en profondeur afin qu'il réponde de manière plus efficace aux grands enjeux de notre époque. Ainsi, la prochaine mouture du PDCn tiendra mieux compte des limites environnementales et intégrera en particulier les objectifs du Plan climat cantonal 2030, adopté en avril dernier par le Conseil d'Etat.

Méthode de travail

Fruit d'un important travail collaboratif mené entre fin 2019 et 2021 au sein de l'administration cantonale, la Feuille de route détaille les étapes pour dessiner une vision territoriale transfrontalière. Ce document définit cinq grandes orientations, qui sans être figées, ont pour but de structurer les travaux d'élaboration du PDCn. Ce sont: la primauté des ressources et du vivant - êtres humains, animaux et végétaux; un territoire inclusif et solidaire, impliquant notamment le droit au logement et au délassement, et à un environnement sain; une ville multipolaire à la densité bâtie vertueuse, qui permet à la fois d'économiser le sol et de préserver la qualité de vie; un projet paysager, environnemental et agricole structurant; la place nécessaire à l'expérimentation et à la flexibilité.

Ce dernier point relève de la démarche: en effet, le PDCn envisage de tester des solutions innovantes, de se donner la possibilité de revenir en arrière, de réorienter et/ou d'abandonner certaines options. Mathieu Petite, adjoint de l'urbaniste cantonale, insiste: «En ce sens, le réemploi des matériaux, la réutilisation du bâti existant, ainsi que le recours à des structures légères et réversibles sont des pistes intéressantes. Les problématiques en lien avec le patrimoine et la culture du bâti doivent aussi devenir centrales». Une réévaluation régulière des mesures sera effectuée. «Dans le passé, nous avons eu tendance à tout planifier de manière uniforme, précise Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire. Il s'agit à présent d'adapter finement nos actions au contexte et aux caractéristiques des parcelles concernées». Pour travailler au plus proche des territoires, le Grand Genève a été découpé en quatre entités cohérentes, appelées périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA): Genève Jura, Genève Chablais, Genève Arve et Genève Rhône. «Chaque PACA sera envisagé par le biais de deux échelles de réflexion, le PACA dans son ensemble et un zoom sur le territoire cantonal genevois. Des études thématiques - transversales aux PACA - seront menées en parallèle», explique Ariane Widmer, urbaniste cantonale.

Les enjeux de la transition écologique, c'est-à-dire le passage vers un modèle socio-économique qui tienne compte des limites environnementales de notre planète, dépassent les frontières cantonales ou nationales. C'est pourquoi, l'élaboration

du PDCn associe de nombreux acteurs du Grand Genève. «Le document servira également la planification régionale, comme le prochain Projet d'agglomération ou les Schémas de cohérence territoriale pour les intercommunalités de France voisine; des synergies avec la Stratégie de mobilité 2050 seront également recherchées. Si les principes d'agglomération compacte, multipolaire et verte, posés il y a plus de dix ans par le projet d'agglomération, restent encore d'actualité, la vision devra être refondée à l'aune de la neutralité carbone et prolongée à l'horizon 2050», indique Matthieu Baradel, responsable genevois du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Faire émerger un projet commun grâce à une large concertation

Dès le printemps 2022, différents acteurs du canton et du Grand Genève seront invités à participer à des ateliers pour contribuer à élaborer la vision territoriale transfrontalière: représentants politiques, partenaires institutionnels, communes, experts, citoyens, associations professionnelles, etc. «En effet, seule une vision coordonnée à l'échelle du Grand Genève, partagée par sa population, permettra de concilier et de mettre en cohérence les enjeux territoriaux», insiste Antonio Hodgers. Ce processus de concertation détaillé est articulé aux démarches «Genève en transition» et «Grand Genève en transition» (voir Le Journal de l'Immobilier n°1, du 22 septembre 2021).

Une première étape («diagnostic critique») consistera à mener une analyse détaillée du terrain et des planifications en cours. Ce travail préliminaire permettra, dans une deuxième étape, de faire émerger les grandes lignes de l'organisation du territoire, qui seront ensuite formalisées dans le PDCn. D'ici 2027, le document final pourra être mis en consultation publique, puis validé par le Grand Conseil et les instances fédérales. «La vision territoriale transfrontalière du PDCn reflètera le projet du territoire que nous voulons pour 2050: un projet le plus partagé, le plus désirable et le plus inclusif possible, qui respecte notre système planétaire», conclut Antonio Hodgers. ■

VÉRONIQUE STEIN

Pour télécharger la Feuille de route et sa synthèse: www.ge.ch/c/territoire-demain